

NM 13/01/13

Côte d'Azur

Retrouvez,
tous les SAMEDIS dans
votre TV MAGAZINE

VOS ADRESSES
GOURMANDES

nice-matin

Le corps du jeune biker assassiné sera autopsié

Les opérations d'identification officielle du corps retrouvé jeudi près d'Isola ont débuté et l'examen médico légal sera pratiqué en début de semaine

L'enquête sur la dérive aussi hallucinante que consternante d'un club niçois de jeunes bikers qui s'est tragiquement terminé par la mort gardée secrète pendant près de 15 mois de Mayeul, alias « Karl » un Niçois de 20 ans, entre dans sa phase judiciaire.

Après la mise en examen et l'incarcération de six personnes jeudi dont quatre pour « assassinat, tentative d'assassinat, complicité d'assassinat », la prochaine étape est l'autopsie en début de semaine prochaine du corps de

Mayeul. Celui-ci a été découvert jeudi par la brigade criminelle de la PJ de Nice, enterré dans un chalet abandonné sur la route d'Isola 2000.

En attendant, les investigations pour l'identifier formellement ont débuté, d'abord par son empreinte dentaire et, si cela n'est pas possible, par son ADN.

Cette autopsie est très importante car ses résultats seront comparés aux déclarations des deux auteurs présumés qui disent l'avoir poignardé dans la voiture des parents de

l'un d'eux sur les collines de Bellet à Nice.

A-t-il été drogué avant ? Assommé ? Les examens médico-légaux et sans doute anatomopathologiques devront sans doute « fermer la porte » à ce sujet ou confirmer.

Une sorte de parcours du combattant

Si concernant les faits, la justice dispose d'une trame assez précise grâce aux auditions, l'enquête va aussi se développer sur le club des « Fenry », son origine et ses pratiques, notamment ces

épreuves de franchissement d'échelon pour les bikers sans moto qui s'inspiraient pour partie des lois des « vrais » bikers des gangs de motards criminalisés. Certains membres qui auraient échoué à ces épreuves en auraient conservé un vif ressentiment contre « Karl », le chef qu'ils ont décidé d'éliminer ainsi que sa compagne. Ce dernier, un colosse d'1,95 m pétri de rêves d'exploits militaires et admirateur de la Légion étrangère qui n'avait pas voulu de lui avait mis la barre très haut.

C'était à une sorte de parcours du combattant version « Fenry » qu'étaient soumis les candidats désireux de monter dans la hiérarchie du club. Ils devaient réussir une épreuve de jumping, c'est-à-dire sauter pieds et mains jointes des obstacles, ramper, satisfaire un entretien avec le chef. Ils devaient aussi se soumettre à d'autres épreuves à la limite du sadomasochisme avec pour certaines une connotation qualifiée de « glauque et malsaine » selon une source proche du dossier.

C'est pour cette raison que le juge d'instruction va s'intéresser aux « Fenry », un club d'une dizaine de membres qui n'a jamais eu d'existence officielle et dont les membres ont fermé la page Internet lors de sa dissolution. Le témoignage de la « rescapée » enterrée vivante puis « épargnée » par ses bourreaux après les avoir suppliés sera crucial. En attendant, elle s'est constituée partie civile, a indiqué son avocat M^e Adrien Verrier qui se refuse à tout commentaire.